

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom du produit. : Kickstart
Code du produit : 875

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Spec. d'usage industriel/professionnel : Industriel.
Utilisation de la substance/mélange : Voir fiche technique pour des informations détaillées.
Fonction ou catégorie d'utilisation : Industriel., désinfectants

1.2.2. Usages déconseillés

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

CID LINES FRANCE SARL
Parc de la Cimaise
59650 Villeneuve d'Ascq
T 03 20 23 01 11 - F 03 20 23 26 48
sds@cidlines.com - <http://www.cidlines.com>

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : 01 45 42 59 59

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence
BELGIUM	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120Brussels	+32 70 245 245
FRANCE	INRS Paris	Siège social, 65 boulevard Richard Lenoir Paris	(33) (0)1 40 44 30 00
FRANCE	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Paris Hôpital Fernand Widal	200 rue du Faubourg Saint-Denis 75475Paris Cedex 10	+33 1 40 05 48 48
GREECE	Poisons Information Centre Children's Hospital "Aglaia. Kyriakou"	11527Athens	+30 10 779 3777
Worldwide	www.who.int/ipcs/poisons/centre/directory/en		

SECTION 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

C; R34
O; R8
O; R7
Xn; R20/21/22

Texte complet des phrases R: voir section 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

Kickstart

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS03

GHS05

Mention d'avertissement (CLP) :

Danger

Mentions de danger (CLP) :

H271 - Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant
H302+H332 - Nocif en cas d'ingestion ou d'inhalation
H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Conseils de prudence (CLP) :

P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/un équipement de protection du visage
P260 - Ne pas respirer les aérosols
P378: Utiliser pour l'extinction : Tous les agents d'extinction sont utilisables.
P303 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement les vêtements contaminés. Laver abondamment à l'eau et au savon.
P304+P340: EN CAS D'INHALATION: Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin Un traitement spécifique est urgent.
P301+P330+P331+P310+P321 - EN CAS D'INGESTION Rincer la bouche NE PAS faire vomir Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin Traitement spécifique.

Étiquetage selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE

Symboles de danger :



C - Corrosif

O - Comburant

Phrases R :

R7 - Peut provoquer un incendie
R8 - Favorise l'inflammation des matières combustibles
R20/21/22 - Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
R34 - Provoque des brûlures

Phrases-S :

S2 - Conserver hors de la portée des enfants
S3/7 - Conserver le récipient bien fermé dans un endroit frais
S13 - Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux
S17 - Tenir à l'écart des matières combustibles
S20/21 - Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation
S24 - Éviter le contact avec la peau
S25 - Éviter le contact avec les yeux
S26 - En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste
S28 - Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d'eau
S35 - Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage
S36/37/39 - Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage
S45 - En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette)
S51 - Utiliser seulement dans des zones bien ventilées

2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substance

Non applicable

Kickstart

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

3.2. Mélange

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon la directive 67/548/CEE
Peroxyde d'hydrogène	(n° CAS)7722-84-1 (Numéro CE)231-765-0 (Numéro index)8-003-00-9 (N° REACH)01-2119485845-22	15 - 30	O; R8 Xn; R20/22 C; R35 R5
Acide acétique	(n° CAS)64-19-7 (Numéro CE)200-580-7 (Numéro index)607-002-00-6 (N° REACH)01-2119475328-30	5 - 15	C; R35 R10
Acide peracétique	(n° CAS)79-21-0 (Numéro CE)201-186-8 (Numéro index)607-094-00-8 (N° REACH)01-2119531330-56	1 - 5	O; R7 Xn; R20/21/22 C; R35 N; R50 R10

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Peroxyde d'hydrogène	(n° CAS)7722-84-1 (Numéro CE)231-765-0 (Numéro index)8-003-00-9 (N° REACH)01-2119485845-22	15 - 30	Ox. Liq. 1, H271 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Skin Corr. 1A, H314 STOT SE 3, H335
Acide acétique	(n° CAS)64-19-7 (Numéro CE)200-580-7 (Numéro index)607-002-00-6 (N° REACH)01-2119475328-30	5 - 15	Flam. Liq. 3, H226 Skin Corr. 1A, H314
Acide peracétique	(n° CAS)79-21-0 (Numéro CE)201-186-8 (Numéro index)607-094-00-8 (N° REACH)01-2119531330-56	1 - 5	Org. Perox. D, H242 Skin Corr. 1A, H314 Flam. Liq. 3, H226 Acute Tox. 4 (Dermal), H312 Acute Tox. 4 (Inhalation), H332 Acute Tox. 4 (Oral), H302 Aquatic Acute 1, H400

Textes des phrases R et H: voir section 16

SECTION 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

- Premiers soins après inhalation : Faire respirer de l'air frais. Mettre la victime au repos. Consulter immédiatement un médecin.
- Premiers soins après contact avec la peau : Oter les vêtements touchés et laver les parties exposées de la peau au moyen d'un savon doux et d'eau, puis rincer à l'eau chaude. Appeler un médecin.
- Premiers soins après contact oculaire : Rincer immédiatement et abondamment à l'eau. Consulter immédiatement un médecin.
- Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche. Ne pas faire vomir, à cause des effets corrosifs. Emmener à l'hôpital.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/lésions après inhalation : Difficultés respiratoires. Toux. Gorge douloureuse.
- Symptômes/lésions après contact avec la peau : Provoque des brûlures. Rougeurs, douleur.
- Symptômes/lésions après contact oculaire : Vision brouillée. Rougeurs, douleur. Larmes. Risque de lésions oculaires graves.
- Symptômes/lésions après ingestion : Sensation de brûlure. Toux. Crampes. Peut provoquer une brûlure ou une irritation des tissus de la bouche, de la gorge et du tractus gastro-intestinal. L'ingestion d'une petite quantité de ce produit présente un danger pour la santé. Ne doit pas entrer en contact avec les aliments ni être ingéré.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Tous les agents d'extinction sont utilisables.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Comburant.

5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de précaution contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.
- Instructions de lutte contre l'incendie : Porter un équipement de protection adéquat. Pas de flammes nues. Ne pas fumer.

Kickstart

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Les épandages seront traités par un personnel de nettoyage qualifié, équipé d'une protection respiratoire et oculaire adéquate. Rincer/diluer à l'eau.

6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Ramasser le produit déversé et le mettre dans un récipient approprié. Nettoyer dès que possible tout épandage, en le récoltant au moyen d'un produit absorbant. Diluer les résidus et rincer. Utiliser des conteneurs de rejet adéquats.

6.4. Référence à d'autres sections

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Eliminer rapidement des yeux, de la peau et des vêtements. Eviter toute exposition inutile. Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux. Se laver les mains et toute autre zone exposée avec un savon doux et de l'eau, avant de manger, de boire, de fumer, et avant de quitter le travail. Produit à manipuler en suivant une bonne hygiène industrielle et des procédures de sécurité.

7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Garder les conteneurs fermés hors de leur utilisation. Protéger du gel.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	1,4 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	1 ppm
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	1,4 mg/m ³
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	1 ppm
USA OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	1,4 mg/m ³
USA OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	1 ppm

Acide acétique (64-19-7)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	25 mg/m ³
UE	IOELV TWA (ppm)	10 ppm
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (mg/m ³)	25 mg/m ³
USA NIOSH	NIOSH REL (TWA) (ppm)	10 ppm
USA NIOSH	NIOSH REL (STEL) (mg/m ³)	37 mg/m ³
USA NIOSH	NIOSH REL (STEL) (ppm)	15 ppm
USA OSHA	OSHA PEL (TWA) (mg/m ³)	25 mg/m ³
USA OSHA	OSHA PEL (TWA) (ppm)	10 ppm

Acide peracétique (79-21-0)		
UE	IOELV TWA (mg/m ³)	1 mg/m ³
Pays-Bas	MAC C (mg/m ³)	1 mg/m ³

Kickstart

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

8.2. Contrôles de l'exposition

- Contrôles techniques appropriés : L'extraction locale et la ventilation générale doivent être suffisantes pour assurer la conformité aux normes d'exposition.
- Equipement de protection individuelle : Gants. Lunettes bien ajustables. Vêtements de protection.



- Protection des mains : Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques. Gants en PVC, résistants aux produits chimiques (selon la norme EN 374 ou équivalent).
- Protection oculaire : Lunettes anti-éclaboussures ou un écran facial avec des lunettes de sécurité. Utilisez des lunettes de protection à la norme EN 166, conçu pour protéger contre les projections de liquides.
- Protection de la peau et du corps : Porter un vêtement de protection approprié. Vêtements de protection conforme à la norme EN 943 partie 2.
- Protection des voies respiratoires : Porter un appareil respiratoire pour poussières ou brouillard si la manipulation du produit génère des particules aériennes. Plein visage-masque avec la combinaison de filtre A2B2P3.
- Autres informations : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Des rince-œil de secours doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition. Assurer une extraction ou une ventilation générale du local.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

- État physique : Liquide
- Couleur : Limpide.
- Odeur : Piquant(e).
- Seuil olfactif : Aucune donnée disponible
- pH : ca 3 (1%)
- Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : Aucune donnée disponible
- Point de fusion : -28 °C
- Point de congélation : Aucune donnée disponible
- Point d'ébullition : 105 °C
- Point d'éclair : 100 °C
- Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
- Température de décomposition : 55 °C Peut libérer : Oxygène.
- Inflammabilité (solide, gaz) : Aucune donnée disponible
- Pression de la vapeur : 27 hPa
- Densité relative de la vapeur à 20 °C : Aucune donnée disponible
- Densité relative : Aucune donnée disponible
- Masse volumique : 1,12 kg/l
- Solubilité : Eau: 100 %
- Log Pow : Aucune donnée disponible
- Log Kow : Aucune donnée disponible
- Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
- Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible
- Propriétés explosives : Aucune donnée disponible
- Propriétés comburantes : Aucune donnée disponible
- Limites explosives : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.2. Stabilité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(es) dans des conditions normales.

Kickstart

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

10.4. Conditions à éviter

Chaleur.

10.5. Matières incompatibles

Acides. Mélange alcalin. Agents réducteurs. Métaux. Composés organiques.

10.6. Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique génère : Oxygène.

SECTION 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Corrosif pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.

Kickstart	
DL50 orale rat	ca 950 mg/kg
DI 50 cutanée rat	> 12000 mg/kg
CL50 inhalation rat (mg/l)	> 4080 mg/m ³
Indications complémentaires	Ce produit ne provoque pas de sensibilisation sur des cochons d'Inde soumis à des injections sous-cutanées.

Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1)

DL50 orale rat	1193 - 1270 mg/kg
----------------	-------------------

Irritation : Corrosif
pH: ca 3 (1%)

Corrosivité : Provoque des brûlures.
pH: ca 3 (1%)

Sensibilisation : Corrosif.

Toxicité à dose répétée : Aucun renseignement disponible

Cancérogénicité : Aucune donnée disponible

Mutagénicité : Aucune donnée disponible

Toxicité pour la reproduction : Aucune donnée disponible

SECTION 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Kickstart	
CL50 poissons 1	ca 25 mg/l 96h
CE50 Daphnia 1	ca 10 mg/l 48h
Autres informations écotoxicologiques	IC50, algues, algues: 12 mg/l (72 heures)

Peroxyde d'hydrogène (7722-84-1)

CL50 poissons 1	37,4 mg/l 96h
CE50 Daphnia 1	7,7 mg/l 24h

12.2. Persistance et dégradabilité

Kickstart	
Persistance et dégradabilité	Biodégradable.
Biodégradation	100 %

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Kickstart	
Potentiel de bioaccumulation	Aucune bioaccumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets) : Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

Kickstart

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

SECTION 14: Informations relatives au transport

Conformément aux exigences de ADR / RID / ADNR / IMDG / ICAO / IATA

14.1. Numéro ONU

N° UN : 3149

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

Désignation officielle pour le transport : PEROXYDE D'HYDROGÈNE ET ACIDE PEROXYACÉTIQUE EN MÉLANGE STABILISÉ
Description document de transport : UN 3149 PEROXYDE D'HYDROGÈNE ET ACIDE PEROXYACÉTIQUE EN MÉLANGE STABILISÉ, 5.1 (8), II, (E)

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Classe (ONU) : 5.1
Étiquettes de danger (ONU) : 5.1, 8



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ONU) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations : Nettoyer les fuites ou pertes, mêmes mineures si possible sans prendre de risque inutile.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Le conducteur ne doit pas intervenir en cas d'incendie de la cargaison. Pas de flammes nues. Ne pas fumer. Tenir le public éloigné de la zone dangereuse. PREVENIR IMMEDIATEMENT LA POLICE ET LES POMPIERS.

14.6.1. Transport par voie terrestre

Danger n° (code Kemler) : 58
Code de classification (ADR) : OC1
Panneaux oranges :



Code de restriction concernant les tunnels : E
LQ : LQ07
Quantités exceptées (ADR) : E2
Code EAC : 2P

14.6.2. Transport maritime

Ship Safety Act : Matières corrosives
Port Regulation Law : Matières corrosives
N° GSMU : 154

14.6.3. Transport aérien

Instruction "cargo" (ICAO) : Instructions de l'emballage de marchandises:506
Instruction "passenger" (ICAO) : Emballage des instructions de passagers:501
Civil Aeronautics Law : Les substances corrosives

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non applicable

SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH
Ne contient pas de substance candidate REACH

15.1.2. Directives nationales

Classe de danger pour l'eau (WGK) : 1 - Présente un faible danger pour l'eau

Kickstart

Fiche de données de sécurité

conforme au Règlement (CE) n° 453/2010

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 16: Autres informations

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Ox. Liq. 1	H271
Acute Tox. 4 (Oral)	H302
Acute Tox. 4 (Inhalation)	H332
Skin Corr. 1B	H314
STOT SE 3	H335

Textes des phrases R-,H- et EUH::

Acute Tox. 4 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Inhalation)	Toxicité aiguë (par inhalation), Catégorie 4
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), Catégorie 4
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, Catégorie 1
Flam. Liq. 3	Liquides inflammables, Catégorie 3
Org. Perox. D	Peroxydes organiques, type D
Ox. Liq. 1	Liquides comburants, Catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, Catégorie 1A
STOT SE 3	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition unique, Catégorie 3
H226	Liquide et vapeurs inflammables
H242	Peut s'enflammer sous l'effet de la chaleur
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant
H302	Nocif en cas d'ingestion
H312	Nocif par contact cutané
H314	Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H332	Nocif par inhalation
H335	Peut irriter les voies respiratoires
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
R10	Inflammable
R20/21/22	Nocif par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion
R20/22	Nocif par inhalation et par ingestion
R34	Provoque des brûlures
R35	Provoque de graves brûlures
R5	Danger d'explosion sous l'action de la chaleur
R50	Très toxique pour les organismes aquatiques
R7	Peut provoquer un incendie
R8	Favorise l'inflammation des matières combustibles
C	Corrosif
N	Dangereux pour l'environnement
O	Comburant
Xn	Nocif

SDS EU CLP DPD

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit